Tableau n° 1.1.21 Maladies professionnelles causées par l'antimoine et ses dérivés

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Stibiose: pneumopathie caractérisée par des signes radiographiques spécifiques accompagnés ou nom de troubles tels que toux, expectoration, dyspnée.	5	Travaux exposant à l'inhalation de poussières, fumées ou vapeurs d'antimoine, notamment :
		Travaux de forage, d'abattage, d'extraction de Minerais renfermant de l'antimoine;
Lésions eczématiformes récidivant après nouvelle exposition au risque.	15 jours	Concassage, broyage, tamisage, manipulation de Minerais renfermant de l'antimoine;
		Travaux de purification, grillage, réduction thermique et oxydation de minerais ou de substances renfermant de l'antimoine;
		Brassage et ensachage d'oxyde d'antimoine.